



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Service des Procédures Environnementales

ARRÊTÉ DU 21 FEV. 2019

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfet de la Gironde,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 15 février 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les avis émis par les communes des EPCI entre le 01/02/2018 et le 01/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier préfectoral du 13/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 05/10/2018 et le 26/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Gironde ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 05/10/2018 au 26/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition du Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC du Grand Cubzaguais :

- Sur la commune de PUGNAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06278	PUGNAC STATION ET LAVAGE

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

En vue de l'information des tiers :

Conformément à l'article **R181-44 du code de l'environnement**, une copie du présent arrêté sera déposée en mairie des communes concernées par le présent arrêté et pourra y être consultée par les personnes intéressées. Il sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois, procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction. Conformément à l'article **R181-50 du code de l'environnement**, il peut être déféré à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Bordeaux :

- par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements dans un délai de **quatre mois** à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « WWW.TELERECOURS.FR ».

ARTICLE 6 : EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Bordeaux, le

21 FEV. 2019

LE PRÉFET

~~Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,~~

~~Thierry SUQUET~~

ANNEXE 1
FICHE SIS DE LA CC DU GRAND CUBZAGUAIS



Identification

Identifiant	33SIS06278
Nom usuel	PUGNAC STATION ET LAVAGE
Adresse	12 Les Communaux
Lieu-dit	Les Communaux
Département	GIRONDE - 33
Commune principale	PUGNAC - 33341
Caractéristiques du SIS	Ancienne station-service exploitée de décembre 2011 à juillet 2013 sur la commune de Pugnac (33), le long de la route départementale n° 137. Les installations ont fait l'objet du récépissé n° BL598 du 13/12/11 pour la rubrique 1435-3. L'emprise du site occupe une superficie totale d'environ 13 526 m2 (source : www.cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Un diagnostic réalisé en 2010 a montré la présence d'anomalies en hydrocarbures et BTEX (composés organiques mono-aromatiques volatils) dans les sols au niveau des pistes de distribution et du parc à cuves. Les analyses d'eaux souterraines ont montré la présence d'un impact très faible en hydrocarbures et en toluène.</p> <p>Les travaux de démantèlement ont été réalisés entre octobre et novembre 2013. Lors de ces travaux, 1371 tonnes de terre polluée ont été excavées et envoyées au centre de traitement OCCITANIS à Graulhet (81). Ces travaux n'ont pas permis d'éliminer entièrement la source de pollution présente dans les sols. Une pollution résiduelle en hydrocarbures et BTEX dans les sols demeure au droit du site.</p> <p>Par avis de l'Inspection des Installations Classées, en l'absence de transfert ou de risques sanitaires sur et hors site, les teneurs résiduelles ne nécessitent pas la mise en oeuvre de mesures de gestion complémentaires pour une usage comparable au dernier usage (commercial). Toutefois, il est recommandé de conserver la mémoire des teneurs actuellement en place au droit du site, notamment sous les anciennes pistes de distribution.</p> <p>Des informations précises et complémentaires peuvent être obtenues en consultant la fiche BASOL correspondante sur "http://basol.developpement-durable.gouv.fr/".</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	33.0448	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=33.0448

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection La réhabilitation du site a été réalisée avec une dépollution ne visant qu'à un usage comparable au dernier usage (commercial). Pour cette raison, il a été décidé d'inscrire ce site en SIS pour informer le ou les propriétaires actuels et les éventuels futurs autres propriétaires, occupants à titre gratuit ou onéreux ou gestionnaires des terrains, des contraintes en matière d'utilisation des sols. En cas de changement d'usage du site, notamment s'il s'agit d'usage plus sensible (habitation, école, agriculture, élevage, etc.), des diagnostics complémentaires devront être effectués, voire la mise en œuvre de mesures de gestion complémentaires adaptées aux usages envisagés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 425271.0 , 6447347.0 (Lambert 93)
Superficie totale 19303 m²
Périmètre total 724 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PUGNAC	ZN	91	28/11/2017
PUGNAC	ZN	358	28/11/2017
PUGNAC	ZN	359	28/11/2017
PUGNAC	ZN	360	28/11/2017
PUGNAC	ZN	361	28/11/2017
PUGNAC	ZN	363	28/11/2017

Documents

Cartographie



